



SOURCES en action

CONTRAT TERRITORIAL
VIENNE AMONT

② **p2** Organisation du volet agricole du contrat

③ **p3** Zoom sur l'assistance pour la gestion et l'aménagement des étangs

④ **p4** Retour d'expérience et actualités des maîtres d'ouvrage

Un nouveau programme « Sources en action » dédié aux têtes de bassin de la Vienne amont

Constituant une démarche innovante et d'envergure depuis son démarrage en 2011, le programme « Sources en action » a été renouvelé en 2017 pour 5 années supplémentaires. Il associe désormais vingt-quatre porteurs de projets d'horizons variés et menant des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides des têtes de bassin de la Vienne amont.

Ce programme d'actions s'inscrit dans un objectif général de préservation et restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Vienne. Il est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne et fait l'objet d'un contrat territorial. Engagés dans la démarche, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de

la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont décidé de soutenir ce projet, d'un montant de 12,3 millions d'euros, pour lequel des aides européennes (notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature) sont également mobilisées.

Fondé sur une évaluation des réalisations et des diagnostics approfondis, le programme « Sources en action 2017-2022 » vise la poursuite et l'amplification des actions de restauration des milieux aquatiques sur les têtes de bassin de la Vienne amont et l'atteinte des objectifs de « bon état écologique des masses d'eau » fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Cette nouvelle programmation met notamment l'accent sur certaines thématiques telles que la restauration de la continuité écologique et une meilleure gestion des étangs, l'amélioration des pratiques agricoles et forestières, la mise en place de nouveaux outils de suivis scientifiques et le renforcement de l'animation de terrain.



Une activité agricole très présente sur le bassin de la Vienne amont

Il s'agit principalement d'un élevage bovin extensif mais certaines pratiques engendrent des dégradations de la qualité des milieux aquatiques et des zones humides. Diverses actions agricoles ont été menées dans le cadre du programme 2011-2015 (208 abreuvoirs installés, 84 km de clôtures posées, etc.) mais les études bilans et les diagnostics ont montré la nécessité de poursuivre et d'amplifier ces actions en agissant en priorité à l'échelle de l'exploitation agricole.

Aussi, un des objectifs prioritaires du nouveau contrat 2017-2022 concerne le développement des pratiques agricoles respectueuses des zones humides et des milieux aquatiques. Le programme « Sources en action » contribue ainsi à maintenir des pratiques d'élevage extensif tout en favorisant la préservation de la biodiversité.

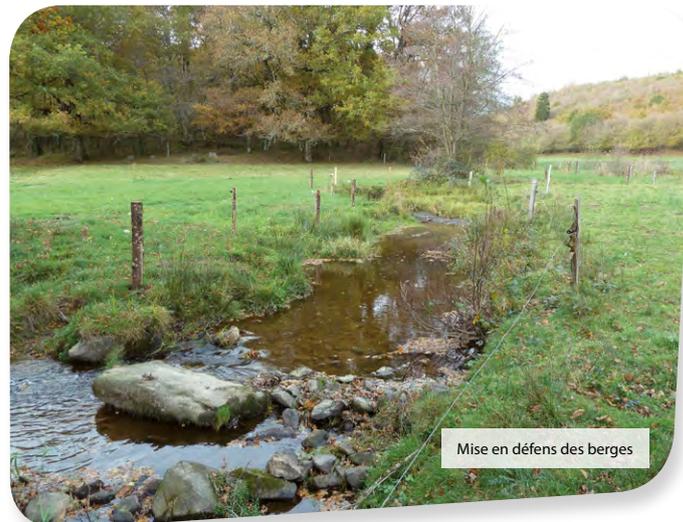
Faire évoluer les pratiques

Pour viser ces objectifs, de nouveaux maîtres d'ouvrage, proposant leurs expertises et une approche globale, se sont joints à la démarche dans l'optique d'améliorer l'autonomie, les performances agronomiques, économiques et environnementales des exploitations :

- la **Chambre d'agriculture de la Creuse** en coordination avec celle de la **Haute-Vienne** propose la réalisation de Diagnostics Individuels d'Exploitations ouvrant droit notamment aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), des accompagnements individuels ou collectifs en lien avec la mise en place d'un projet d'exploitation ;
- le groupe **ADAPA** (Association pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome) du **CIVAM** (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture en Milieu Rural) organise des échanges entre agriculteurs sur des thématiques liées à la gestion de l'herbe et aux pâturages, la mise en place de formations et propose également des accompagnements individuels ou collectifs.

Réparer les dégradations

Lorsque des dégradations ponctuelles provoquées par le bétail ont été constatées, les actions consistent à protéger les cours d'eau par leur mise en défens (clôtures amovibles ou fixes) tout en permettant l'abreuvement des animaux (abreuvoirs gravitaires, pompes de prairies...) ou le passage des animaux et engins agricoles d'une parcelle à



Mise en défens des berges

l'autre (passerelles, passages à gués empierrés...). Des conventions sont généralement établies entre l'agriculteur et le porteur de projet afin de fixer les modalités d'intervention. Les maîtres d'ouvrage proposant ce type d'actions sont des collectivités (**Communauté de communes Creuse Sud Ouest, Pays Monts et Barrages, Communauté de communes Vézère Monédières Millesources, Communauté de communes Haute Corrèze Communauté, Communauté de communes Creuse Grand Sud**) ou des associations (**Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Creuse et de la Haute-Vienne, Conservatoire d'Espaces Naturels du Limousin**).

Valoriser les zones humides

Enfin, afin de valoriser les zones humides dans un système d'exploitation tout en permettant le maintien ou la restauration de leurs fonctions écologiques (biodiversité, qualité et quantité de l'eau), le **CEN Limousin** met en place des actions de gestion, suivi et restauration de ces milieux. En outre, l'adhésion à un réseau de partage d'expériences et de mise en place de conseils est également proposée via le Réseau Zones Humides (RZH).

Une plaquette a été éditée afin de présenter les outils proposés et d'orienter les agriculteurs intéressés vers les bons interlocuteurs. Elle est disponible sur le site Internet du programme : <http://sourcesenaction.fr/outils-de-communication/>



Franchissement de cours d'eau



Abreuvoir sur cours d'eau



Abreuvoir gravitaire

3 Zoom sur l'assistance pour la gestion et l'aménagement des étangs

Un patrimoine à mieux gérer

Les étangs, lacs, plans d'eau font partie du patrimoine de notre bassin et les plus anciens datent du Moyen Âge. Ce sont également des éléments du paysage et des espaces de détente et de loisirs. De plus, ils constituent des supports d'activités économiques lorsqu'ils sont gérés dans ce sens et certains présentent un intérêt écologique. Durant les années 70, avec le développement des loisirs, la création d'étangs s'est fortement amplifiée. Cette multiplicité d'étangs, souvent construits sans les précautions nécessaires vis-à-vis du milieu aquatique, engendre des impacts sur la qualité et la quantité de l'eau. De plus, de nombreux étangs sont aujourd'hui à l'état d'abandon et certains propriétaires ne réalisent plus l'entretien requis.

Différentes solutions existent telles que la réalisation d'aménagements (dérivation, moine, bassin de décantation, etc.) permettant de faciliter la gestion des étangs mais également de respecter la réglementation en réduisant les impacts sur l'environnement. Dans certains cas, lorsque les travaux nécessaires sont trop importants

ou que l'étang est en trop mauvais état, des travaux de suppression de la digue et de remise en état du milieu constituent une solution à privilégier.

Proposer un accompagnement des propriétaires d'étangs

Sur le territoire du programme « Sources en action », plus de 1000 étangs sont recensés. Aussi, afin de proposer aux propriétaires d'étangs, privés ou publics, un accompagnement personnalisé répondant aux objectifs du contrat, différents maîtres d'ouvrage se mobilisent pour mettre en œuvre des actions dédiées à l'amélioration de la gestion et l'aménagement des étangs.

Le Pays Monts et Barrages en collaboration avec le **CPIE de la Corrèze** ainsi que la **Communauté de communes Creuse Sud Ouest** mettent en place, sur leurs territoires d'intervention respectifs, des « Cellules d'Assistance Technique » afin de proposer aux propriétaires d'étangs volontaires des conseils et si nécessaire, un accompagnement technique et administratif pour la mise en place des projets sur différentes thématiques telles que l'entretien des plans d'eau, les vidanges,

la gestion piscicole, la gestion des espèces exotiques envahissantes, la mise en place d'aménagements, l'effacement...

Enfin, d'autres maîtres d'ouvrage du contrat proposent en fonction des diagnostics menés et des opportunités, des actions d'accompagnement pour l'amélioration de la gestion des ouvrages ou la réalisation de travaux de suppression ou d'aménagement d'étangs : **PNR de Millevaches en Limousin, Pays Monts et Barrages, Communauté de communes Vézère Monédières Millesources, Fédération pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques de la Creuse.**

Peyrelevade, un chantier innovant

Une opération d'envergure concerne la commune de **Peyrelevade**. En effet, à la lumière d'un diagnostic et face à l'importance des coûts de mise aux normes de l'ouvrage, le conseil municipal a décidé de supprimer le plan d'eau communal, situé à quelques kilomètres des sources de la Vienne. Les études et travaux sont réalisés avec le concours technique du **PNR de Millevaches en Limousin**.



Effacement d'un étang sur sources



Avant

Après

Effacement d'un étang sur cours d'eau



Déversoir de crue, grilles et Système d'Extraction des Eaux de Fond



Accompagnement des propriétaires

Les propriétaires souhaitant bénéficier des services proposés trouveront les coordonnées des techniciens et leurs territoires d'intervention sur le site Internet du programme :

<http://sourcesenaction.fr/les-porteurs-de-projets/>



P4

Illustration par un retour d'expérience :

■ Mises aux normes de l'étang communal de la Croisille-sur-Briance

L'étang communal de Nouaillas est un étang ancien d'une surface en eau de 2,7 hectares. Sa facilité d'accès et sa proximité avec le bourg en font un lieu de promenade et de détente que la commune a souhaité maintenir et mieux valoriser en nouant un partenariat avec la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute-Vienne. Jusqu'à une époque récente, des activités de baignade et de pêche étaient présentes mais des concentrations importantes en cyanobactéries ont entraîné la fermeture de la baignade. De plus, des stocks importants de sédiments étaient présents dans ce plan d'eau, réduisant d'autant son intérêt halieutique.

Enfin, ce plan d'eau était établi en barrage de deux cours d'eau affluents de la Briance sur lesquels la réglementation imposait le rétablissement de la continuité écologique.

Ces constats ont nécessité une réflexion globale sur la mise en place d'ouvrages et

d'outils de gestion améliorant le fonctionnement de l'étang, tout en préservant le milieu aval. Aussi, une étude a été réalisée dans le cadre du programme « Sources en action 2011-2015 » visant en 1^{er} lieu à établir un diagnostic du bassin versant alimentant l'étang et du fonctionnement de celui-ci. Dans un second temps, des aménagements ont été proposés en intégrant les enjeux locaux, les contraintes techniques propres au site et les aspects réglementaires.

Le **Pays Monts et Barrages** a apporté un soutien technique et administratif à la maîtrise d'ouvrage de ce projet et les travaux, réalisés en 2016-2017, ont été les suivants :

- Création d'un bassin de décantation et aménagement de la pêcherie puis vidange du plan d'eau par pompage/siphonnage ;
- Mise en assec pendant la durée des travaux (environ 7 mois) ;



Déviation de l'étang

- Reprise de la digue (antibattillage), réfection de l'ouvrage de vidange et du déversoir ;
- Installation d'un SEEF (système d'extraction des eaux de fond) ;
- Mise en place d'un partiteur et de la dérivation du ruisseau (contre digue) ;
- Faucardage et exportation de la végétation puis remise en eau du plan d'eau.

Le montant total des travaux pour cette opération est de 100 900 € et a fait l'objet de financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Europe (FEDER).

Quelques actualités des maîtres d'ouvrage

■ Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin :

Dans le cadre de l'enquête sur le campagnol amphibie, 416 stations d'inventaires ont été définies sur l'ensemble du territoire. Au début de l'été, 269 ont été prospectées et la présence de l'espèce est avérée pour 140 d'entre elles ! Or, cette espèce constitue un bon indicateur de l'état de santé des zones humides et cours d'eau. Ces campagnes seront finalisées au cours de l'été puis renouvelées 2 fois durant la durée du contrat.

Contact : Julien Jemin – jjemin@gmhl.asso.fr

■ PNR de Millevaches en Limousin :

Le PNR se porte acquéreur d'ouvrages (seuils, digues, etc.) privés et publics sur son territoire, afin de mettre en place des actions de restauration de la continuité écologique. Il doit s'agir en priorité d'ouvrages non patrimoniaux, sans usage économique et pour lesquels les propriétaires ne souhaitent pas prendre en charge les travaux réglementaires de mise en

conformité. Les ouvrages acquis feront l'objet d'une opération groupée d'effacement en fin de contrat.

Contact : Guillaume Rodier – g.rodier@pnr-millevaches.fr

■ CIVAM en Limousin :

Dans un objectif de valorisation des bonnes pratiques agricoles et de création d'échanges entre agriculteurs, le CIVAM en Limousin organise une 1/2 journée d'échanges sur le thème de la réalisation d'un bilan fourrager de la saison. Cet évènement aura lieu le 24/09 dans une exploitation située à Sauviat-sur-Vige. Pour plus d'informations et participation, contacter l'animateur du CIVAM.

Contact : Arnaud Tataï – arnaud.tatai@civam.org

■ PETR du Pays Monts et Barrages :

Les premiers travaux sont engagés ! Un remplacement de buse a été réalisé sur le ruisseau de Fourchat, affluent de la Vienne, pour environ 20 000 €. L'ancienne buse créait un obstacle infranchissable pour les truites fario bien présentes sur ce ruisseau.

Par ailleurs, plusieurs chantiers agricoles sont en cours ; l'un d'entre eux concerne l'aménagement de parcelles en bord de Vienne sur la commune de Bujaleuf, ainsi que d'un affluent, pour un montant d'environ 40 000 €. L'opération comprend la mise en place d'une descente aménagée, de 2 prises d'eau alimentant 10 abreuvoirs gravitaires, d'un ponceau et la reprise d'un passage busé.

Contact : Alice Jacquet – eau-amenagement@monts-et-barrages-en-limousin.fr

■ CEN Limousin :

Le CEN poursuit l'animation du Réseau Zones Humides en Limousin. Depuis 2011, 50 gestionnaires y ont adhéré pour une surface de 636 ha de zones humides. En 2018, les animateurs du RZH ont effectué 56 visites conseils, 6 diagnostics et plans de gestion et 3 dossiers individuels de subventions d'agriculteurs désirant gérer leurs zones humides ont fait l'objet d'un accompagnement.

Contact : Erwan Hennequin – ehennequin@conservatoirelimousin.com

Pour plus de renseignements www.sourcesenaction.fr ou contacter les coordonnateurs du programme :



Parc Ester Technopole
18 rue Soyouz
87068 Limoges cedex
05 55 06 39 42
Contact : Pauline Bénesteau
p.benesteau@eptb-vienne.fr



Maison du Parc à Millevaches
7 route d'Aubusson
19290 Millevaches
05 55 96 97 00
Contact : Guillaume Rodier
g.rodier@pnr-millevaches.fr

Le programme « Sources en action » est financé par :

